



HAUTE-VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°87-2021-090

PUBLIÉ LE 30 JUILLET 2021

Sommaire

Direction Départementale des Territoires 87 / Service Ingénierie des Territoires

87-2021-07-30-00001 - Arrêté portant réglementation de la circulation des véhicules transportant du bois rond (5 pages)

Page 3

Direction Départementale des Territoires 87

87-2021-07-30-00001

Arrêté portant réglementation de la circulation
des véhicules transportant du bois rond

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DES VÉHICULES TRANSPORTANT DU BOIS ROND

Le Préfet de la Haute-Vienne
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la route, notamment les articles R 433-9 à R433-16 ;
Vu le décret 2009-780 du 23 juin 2009 relatif au transport de bois ronds et complétant le code de la route,
Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L131-8 et L141-9 ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 juillet 2010, portant réglementation de la circulation des véhicules transportant du bois rond ;
Vu les délibérations du conseil général de la Haute-Vienne en date du 12 novembre 2012 et du 8 juillet 2013 ;
Vu la délibération du conseil municipal de Châlus en date du 26 février 2014 ;
Vu la délibération du conseil municipal de Cussac en date du 29 octobre 2013 ;
Vu la délibération du conseil municipal de la Chapelle Montbrandeix en date du 24 septembre 2013,
Vu les avis du conseil départemental de la Haute-Vienne ;
Vu les avis des maires des communes concernées ;

ARRÊTE

Article 1: Dans le cadre de l'expérimentation du régime dérogatoire pour le transport de bois ronds, le réseau dérogatoire défini à l'article 4 de l'arrêté du 15 juillet 2010 et cité dans l'annexe 1 est étendu et complété par les itinéraires définis dans les annexes 2-1 et 2-2 au présent arrêté.

Article 2: Les limitations de vitesse s'appliquant aux transports de bois ronds sur les itinéraires définis dans l'annexe du présent arrêté sont fixées comme suit :

- 70 km/h sur le réseau dérogatoire permanent,
- 50 km/h sur le réseau dérogatoire temporaire, objet du présent arrêté.

Article 3: Cet arrêté ne vise que les réseaux ouverts à la circulation publique tels que les routes départementales et voies communales.

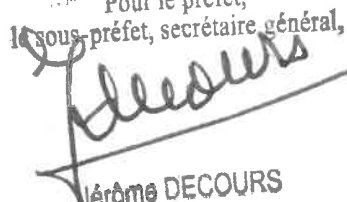
Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : L'arrêté du 30 juin 2021 relatif à l'extension du réseau dérogatoire expérimental de transport de bois rond est abrogé.

Article 6 : Le commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Vienne ;
Le directeur départemental de la sécurité publique de la Haute-Vienne ;
La présidente du conseil départemental de la Haute-Vienne ;
Le directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest ;
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin ;
Le directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne ;
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Limoges, le 30 JUIL 2021

Le Préfet

Pour le préfet,
Le sous-préfet, secrétaire général,

Jérôme DECOURS

ANNEXE 1 à l'arrêté préfectoral portant réglementation expérimentale de la circulation des véhicules transportant du bois rond

1 – Itinéraires dérogatoires expérimentaux permanents :

- RN 520 : de la RN 21 à l'autoroute A20
- RN 145
- RD 979 : de la RD 941 (Limoges) à la RD 940 (Eymoutiers)
- RD 940 : de la RD 979 (Eymoutiers) à la limite de la Corrèze
- RD 941 : entre « Vallégeas » (commune de Sauviat-sur-Vige) et la limite de la Creuse
- RD901 de Châlus à la RD699
- RD699 de la RD901 à la RD22
- RD22 de la RD699 à « les trois cerisiers »

ANNEXE 2-1 à l'arrêté préfectoral portant réglementation expérimentale de la circulation des véhicules transportant du bois rond

2 – Itinéraires dérogatoires expérimentaux temporaires de AOÛT 2021 :

Itinéraires de raccourci	Gestionnaires	Coordonnées X	Coordonnées Y	Lieux-dits	Codes postaux	Communes	Prescriptions	Recommandations
D979 Haute-Vienne	ANTENNE TECHNIQUE DE SAINT GERMAIN LES BELLES ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE COMMUNE DE SAINT-PAUL (87)	574836.43300216	6514477.5585338	LE MASGARDAUD	87260	SAINT-HILAIRE-BONNEVAL		
D23 Creuse	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE (23) COMMUNE DE GENTIOUX-PIGEROLLES (23) COMMUNE DE LA NOUAILLE (23) COMMUNE DE LA VILLEDIEU (23) COMMUNE DE L'EGLISE-AUX-BOIS (19) COMMUNE DE NEDDE (87) COMMUNE DE SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE (23) UTT AUBUSSON	608310.22134547	6508799.0777585		87120	NEDDE	Merci de contacter la mairie pour un état des lieux	Merci de contacter la mairie pour un état des lieux
D979 Creuse	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE BUGESAT (19) COMMUNE DE L'EGLISE-AUX-BOIS (19) COMMUNE DE NEDDE (87) COMMUNE DE REMPNAT (87) CTRB TULLE CTRB USSEL	608305.9722674	6508799.5712205		87120	NEDDE	Merci de contacter la mairie pour un état des lieux	Merci de contacter la mairie pour un état des lieux
D941 Haute-Vienne	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE SAINT-AMAND-JARTOUDEIX (23) COMMUNE DE SAINT-MOREIL (23) COMMUNE DE SAINT-PRIEST-PALLUS (23) UTT BOURGANEUF	599356.06196734	6532467.7319276	MONTALÉTANG	23400	SAINT-MOREIL		
	COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE COMMUNE DE LAMONGERIE (19) COMMUNE DE LA PORCHERIE (87) COMMUNE DE MEILHARDS (19) CTRB BRIVE	589472.23942418	6497185.6830904	CIRAT	87380	LA PORCHERIE		
D20 Corrèze	COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE COMMUNE DE LAMONGERIE (19) COMMUNE DE MEILHARDS (19) CTRB BRIVE	589477.87878355	6496556.10017	LA VERGNE	87380	LA PORCHERIE		
D940 Haute-Vienne	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS	603467.22157051	6507495.3231805	SOUFFRANGEAS	87120	EYMOUTIERS		
D940 Haute-Vienne	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS	603469.81192063	6507493.3967257	SOUFFRANGEAS	87120	EYMOUTIERS		
D20 Corrèze	COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE COMMUNE DE LAMONGERIE (19)	587888.98409293	6497273.3207602	LES ROBESSTIES	87380	LA PORCHERIE		
	COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE COMMUNE DE LAMONGERIE (19)	587877.08291492	6497489.1670025	LES ROBESSTIES	87380	LA PORCHERIE		
D940 Haute-Vienne, D979 Haute-Vienne	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU (23) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87) UTT BOURGANEUF	807723.95401138	6530066.7147118	NEUVIALLE	23460	SAINT-MARTIN-CHATEAU		
	COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE COMMUNE DE LAMONGERIE (19) COMMUNE DE LA PORCHERIE (87) COMMUNE DE MEILHARDS (19) CTRB BRIVE	589645.40768386	6496682.3091149	LA VERGNE	87380	LA PORCHERIE		
	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE D'AUGNE (87) COMMUNE DE SAINT-AMAND-LE-PETIT (87)	601731.47508639	6520760.2016235	CHAPELLE DE FARFAC	87120	AUGNE		
D940 Haute-Vienne, D979 Haute-Vienne	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE ROYERE-DE-VASSIVIERE (23) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU (23) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87) UTT BOURGANEUF	611311.07193154	6528865.7002436		23460	ROYERE-DE-VASSIVIERE		domaine communal non concerné, itinéraire emprunte la RD n°7, voir UTT Bourgneuf
D941 Haute-Vienne	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT COMMUNE DE CHAMPNETERY (87) COMMUNE DE CHEISSOUX (87) COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-PETIT (87) COMMUNE DE SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT (87) COMMUNE DE VIAM (19) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87) CTRB TULLE CTRB USSEL	618923.14126545	6505347.5826844		19170	TOY-VIAM		Prendre en compte les déviations du bourg les premiers et troisième jeudis matin de chaque mois.
D940 Haute-Vienne	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE FAUX-LA-MONTAGNE (23) COMMUNE DE LA VILLEDIEU (23) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87) UTT AUBUSSON	624994.67633585	6522708.6263144		23340	GENTIOUX-PIGEROLLES		Circulation difficile et déviations du bourg d'Eymoutiers le 1er et 3ème jeudi de chaque mois.
D941 Haute-Vienne	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE BOURGANEUF (23) COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-JUNIEN-LA-BREGERE (23) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU (23) UTT BOURGANEUF	605591.77484843	6529960.6122814	L'AGE	23460	SAINT-MARTIN-CHATEAU		
	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU (23) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87)	605592.95205908	6529948.8337748	L'AGE	23460	SAINT-MARTIN-CHATEAU		Prendre en compte la circulation difficile les premiers et troisième jeudi matin de chaque mois.
	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-AMAND-LE-PETIT (87)	603482.21762399	6521609.7579301	PÉPINIÈRE DU FORESTIER NATIONAL	87470	PEYRAT-LE-CHATEAU		

ANNEXE 2-2 à l'arrêté préfectoral portant réglementation expérimentale de la circulation des véhicules transportant du bois rond

2 – Itinéraires dérogatoires expérimentaux temporaires de AOÛT 2021 :

Itinéraires de raccordement	Gestionnaires	Coordonnées X	Coordonnées Y	Lieux-dits	Codes postaux	Communes	Prescriptions	Recommandations
D940 Haute-Vienne	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE NEDDE (87) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87)	605386.61523618	6514389.8385375	BOUCHEFAROL	87120	NEDDE	Merci de contacter la mairie pour un état des lieux avant chantier au 05.55.69.98.09	Merci de contacter la mairie pour un état des lieux avant chantier au 05.55.69.98.09
D940 Haute-Vienne	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE DOMPS (87) COMMUNE DE SAINTE-ANNE-SAINT-PIERRE (87) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87)	597823.05762169	6508776.789544	LE CHEYROUX	87120	DOMPS		
D3 Corrèze	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE DOMPS (87) COMMUNE DE SAINTE-ANNE-SAINT-PIERRE (87) COMMUNE DE SUSSAC (87) CTRB TULLE	597818.29183397	6508780.4133389	LE CHEYROUX	87120	DOMPS		
D940 Haute-Vienne, D979 Haute-Vienne	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-PETIT (87) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87)	600589.69642155	6526778.9650288	MONT LARRON	87460	SAINT-JULIEN-LE-PETIT		
D940 Haute-Vienne, D979 Haute-Vienne	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU (23) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87) UTT BOURGANEUF	608017.70954255	6529072.3526195		23460	SAINT-MARTIN-CHATEAU	la traversée de Peyrat le Château comporte une zone à vitesse très limitée (30km/h) au niveau de la Tour carée et de la chaussée de l'étang	Domaine communal non concerné, itinéraire emprunte la RD n° 51, voir UTT Bourgneuf la traversée de Peyrat le Château comporte une zone à vitesse très limitée (30km/h) au niveau de la Tour carée et de la chaussée de l'étang
D979 Haute-Vienne	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87) UTT BOURGANEUF	600903.84966243	6531853.9273546	BOIS SOLEIL	23400	SAINT-JUNIEN-LA-BREGERIE	la traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la tour carée et de la chaussée de l'étang, vitesse limitée à 30km/h	la traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la tour carée et de la chaussée de l'étang, vitesse limitée à 30km/h. Prendre en compte la circulation difficile et les déviations du bourg d'Eymoutiers le premier et troisième jeudi matin de chaque mois.
D941 Haute-Vienne	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS UTT BOURGANEUF	597959.64756203	6528823.4800002	LE MOUTREIX	23400	AURIAT		
D940 Haute-Vienne	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87) UTT BOURGANEUF	595246.67678509	6529011.2094581	LE MOUTREIX	23400	AURIAT		Prendre en compte la circulation difficile et les déviations dans le bourg d'Eymoutiers le premier et troisième jeudi de chaque mois.
D979 Haute-Vienne	COMMUNE D'EYMOUTIERS (87)	596199.74328875	6523712.280199	BREIX	87460	BUJALEUF		Prendre en compte la circulation difficile et les déviations du bourg le premier et troisième jeudi matin de chaque mois.
D940 Haute-Vienne	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS	604225.38974025	6510430.1416093	BÊTHE	87120	EYMOUTIERS		
D940 Haute-Vienne, D979 Haute-Vienne	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87) UTT BOURGANEUF	607491.89556384	6527617.1141148	BRUDIEUX	23460	SAINT-MARTIN-CHATEAU	la traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la Tour Carée et de la chaussée de l'étang. La vitesse est limitée à 30km/h.	Prendre en compte la circulation difficile et les déviations dans le bourg d'Eymoutiers les 1er et 3eme Jours de chaque mois.
D940 Haute-Vienne, D979 Haute-Vienne	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE COMBADE COMMUNE DE CHATEAUNEUF-LA-FORET (87) COMMUNE DE NEUMONTIER (87) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87)	590283.35293168	6511786.562893	VALX	87130	CHATEAUNEUF-LA-FORET		Prendre en compte la circulation difficile et les déviations du bourg d'Eymoutiers les premiers et troisièmes jeudi matin de chaque mois
D979 Haute-Vienne	ANTENNE TECHNIQUE DE SAINT-DERMAIN-LES-BELLES ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE COMMUNE DE SAINT-PAUL (87)	578118.24252816	6514533.7948572	LE MOULIN DE LA BRIDERIE	87260	SAINT-GENEST-SUR-ROSELLE		
D940 Haute-Vienne	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-PETIT (87) COMMUNE DE SAINT-MOREIL (23) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87) UTT BOURGANEUF	601283.13109718	6529811.1438468	PRESENCHÈRES	23400	SAINT-MOREIL	la traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la Tour Carée et de la chaussée de l'étang, Vitesse très limitée < 30km/h	Circulation difficile et déviation du bourg le 1er et 3eme jeudi de chaque mois la traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la Tour Carée et de la chaussée de l'étang. Vitesse très limitée < 30km/h